



Communiqué de presse n° 1218

Berne, le 26 juin 2024

## **Les mesures fédérales en faveur des régions de montagne sont totalement insuffisantes**

*Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui sa stratégie actualisée pour les régions de montagne et les espaces ruraux. Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne, estime que les mesures qu'elle contient sont totalement insuffisantes. Le mandat transmis par le Parlement, afin d'élaborer un plan d'action pour les régions de montagne comprenant des mesures concrètes, n'est ainsi aucunement rempli.*

La stratégie de la Confédération pour les régions de montagne et les espaces ruraux, fait suite à une intervention déposée par Theo Maissen, alors président du SAB et conseiller aux États. Elle a été adoptée par le Conseil fédéral en 2015. Afin de concrétiser cette stratégie, le directeur du SAB, Thomas Egger, a demandé en 2019, à l'époque en tant que conseiller national, l'introduction d'un plan d'action. La motion correspondante a été à la fois transmise par le Conseil national et le Conseil des États. Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui la stratégie actualisée, ainsi que ses idées pour le plan d'action.

Le SAB soutient l'élaboration commune et coordonnée d'une stratégie en faveur des régions de montagne et des espaces ruraux, de même que l'actualisation de la politique des agglomérations. La procédure coordonnée est dans l'intérêt de la collaboration avec les villes et donc pour un développement territorial cohérent. Mais les mesures proposées pour les régions de montagne et les espaces ruraux sont totalement insuffisantes. Le Conseil fédéral renonce à présenter un plan d'action spécifique aux régions de montagne. Le mandat du Parlement n'est donc clairement pas rempli. Le plan d'action aurait été l'occasion de mettre en évidence l'importante contribution de plusieurs politiques sectorielles, telles que l'agriculture, les transports, l'énergie et la santé, en faveur du développement des régions de montagne et des espaces ruraux.

Pire encore : des mesures spécifiques en faveur des régions de montagne et des espaces ruraux sont actuellement sous pression. Ainsi, pour l'année 2024, les apports au fonds pour le développement régional ont déjà été réduits de moitié. Ils ne représentent plus que 12,5 millions de francs et devraient être entièrement supprimés en 2025 et 2026. D'autres réductions sont à craindre, dans le cadre des débats actuels sur la politique financière. Le SAB est donc résolument d'avis que les dépenses supplémentaires ne doivent pas être compensées unilatéralement au détriment des dépenses faiblement liées. Il faut également intégrer les dépenses fortement liées, ainsi que d'envisager des sources de revenus supplémentaires.

Un développement cohérent du territoire et, par conséquent, le dépassement des disparités géographiques, ainsi que des clivages, souvent évoqués par la politique, doivent avoir une importance correspondante pour la Confédération. Ils ne doivent pas dépendre de décisions ou de préoccupations financières à court terme.

Informations complémentaires :

- Thomas Egger - directeur du SAB - Tél. 031 382 10 10